

Délibération n°2021-21

Le Conseil d'Administration de l'Université des Antilles, dans sa séance du 23 février 2021, sous la présidence de Monsieur le Professeur Eustase JANKY, Président de l'Université des Antilles,

Vu le livre VII du Code de l'Education,
Vu les statuts de l'Université des Antilles,

a délibéré :

Objet : Licence Arts du Spectacle

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université demande aux membres du Conseil d'Administration de procéder au vote.

(la transformation de la Licence Arts du Spectacle en licence professionnelle)

Résultat du vote :

Membres en exercice : 30	Pour : 26
Membres présents et représentés : 27	Contre : 1
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	Abstention : 0

La transformation de la Licence Arts du Spectacle est validée par la majorité des membres du Conseil d'Administration, d'autres échanges seront programmés sur le devenir de la Licence.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe à Pitre, le 24 février 2021

Le Président de l'Université des Antilles



Pr Eustase JANKY